

Département des
HAUTES-ALPES
Arrondissement
de BRIANCON

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 mars 2022

Date de la

Convocation :

11 mars 2022

Date d’Affichage :

22 mars 2022

Objet : Délibération n° 2022-019

Échange de terrain avec la SCI de la Tour

L’an deux mille vingt-deux, le seize mars à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : M. FAURE BRAC Christian par M. CORDIER Georges.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-066 en date du 12 avril 2021 par laquelle le conseil municipal demande le déclassement d’une bande de terrain prise sur le domaine public communal au lieu-dit « le Paroir » en bordure de la parcelle cadastrée n° 1179 section A et d’une superficie de 40 m². Ce déclassement est demandé en vue d’un échange de terrain avec la SCI de la Tour représentée par Monsieur COLOMBAN Loïc.

VU l’arrêté municipal en date du 03/05/2021 mettant en enquête publique ce projet de déclassement,

ENTENDU les conclusions du Commissaire Enquêteur qui donne un avis favorable au projet sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les propriétaires de la parcelle A 156 voisine afin de leur garantir un accès avec une largeur de voirie suffisante,

CONSIDERANT que cet échange de terrain :

- permet de terminer l’aménagement de la place Joseph Cordier,
- est de nature notamment à améliorer la sécurité des piétons sur le trottoir devant la bâtisse au niveau de la rue Jean Bayle,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** son accord pour la prise en compte des observations formulées lors de l’enquête publique à savoir :
 - le classement dans le domaine public communal de la bande de terrain prise en bordure de la parcelle n° 155 de la section A (entre la clôture existante et la limite de terrain) et appartenant à la commune de Villard St Pancrace conformément au plan annexé
 - Le terrain cédé sera grevé d’une servitude non-aedificandi avec un recul de 1.20 m pour une éventuelle clôture conformément au plan annexé
- **DONNE** son accord au déclassement proposé,

AR Prefecture

005-210501839-20220316-2022_019-DE
Reçu le 22/03/2022
Publié le 22/03/2022

- **DIT** que la bande de terrain déclassée sera échangée avec une bande de terrain prise sur la parcelle cadastrée n° 1179 section A d'une superficie de 46 m² et appartenant à SCI de la Tour sous réserve de la prise en compte des observations décrites ci-dessus,
- **DESIGNE** la SELARL « AGOSTINO AUDIFFRED », notaires associés à Briançon pour recevoir l'acte relatif à cet échange
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes nécessaires à cet échange.
- **DIT** que les frais occasionnés par cet échange seront à la charge de la SCI de la Tour.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,
Sébastien FINE